

Politique générale de l'agence

Politique générale de l'agence 2026-2027

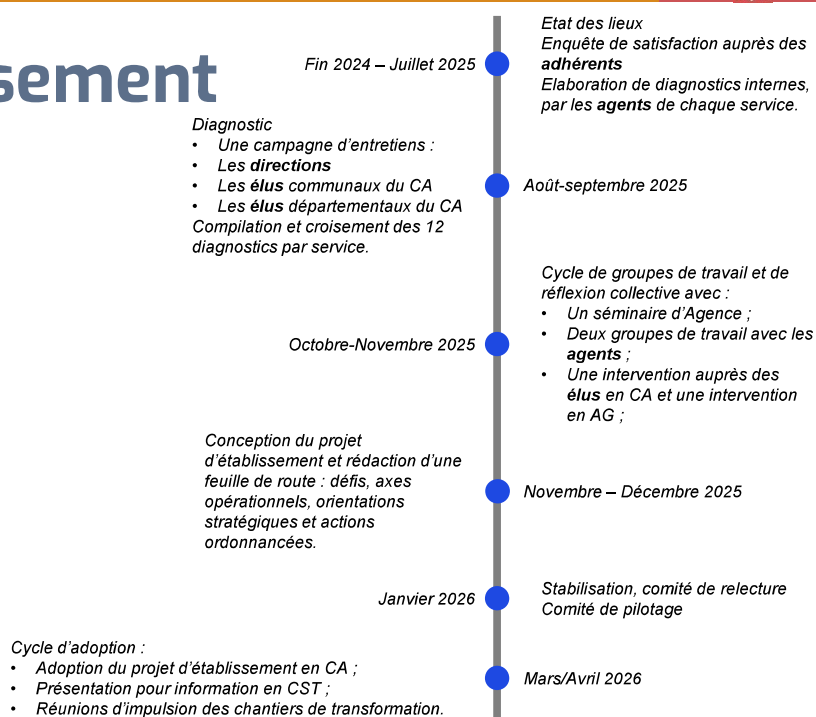
- 1. Mise en œuvre du Projet d'établissement 2026-2032**
- 2. L'offre d'ingénierie en faveur de la bifurcation écologique**

1- Mise en œuvre du Projet d'établissement 2026-2032

Projet d'établissement

Du diagnostic au projet d'établissement

- L'élaboration du projet d'établissement s'est déroulée en quatre grandes phases, étalées entre fin 2024 et février 2026.
- **Démarche de contributions croisées élus/agents**
- Adoption en CA le 9 mars 2026



Projet d'établissement

Cap 2032 La feuille de route

AXE I	Les missions	Orientations stratégiques 1. Adapter l'offre de service aux défis de demain 2. Clarifier le périmètre des prestations 3. Renforcer la coordination de l'écosystème d'appui aux collectivités
AXE II	L'organisation	Orientations stratégiques 1. Adapter l'organisation et actualiser la gouvernance 2. Favoriser l'interconnaissance, structurer les coopérations et développer la polyvalence 3. Soutenir l'expertise des équipes, accompagner la montée en compétences 4. Faire de la qualité de vie au travail un marqueur de l'attractivité et de la fidélisation.
AXE III	Le fonctionnement	Orientations stratégiques 1. Consolider le modèle économique, structurer un équilibre soutenable pour l'Agence et pour les adhérents 2. Simplifier le parcours de l'adhérent, maîtriser les délais et optimiser les processus 3. Améliorer la capacité de pilotage de l'Agence
AXE IV	La communication	Orientations stratégiques 1. Faire d'HGI une marque de référence de l'ingénierie territoriale 2. Contribuer à l'animation de réseaux locaux 3. Fluidifier les circuits d'information interne

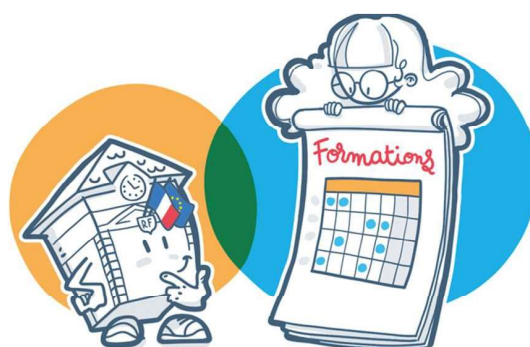
Projet d'établissement 2026-2032

- Point d'avancement sur deux actions :
 - Associer davantage les adhérents au fonctionnement de l'Agence au travers des CA et AG et s'appuyer sur ces instances pour recueillir les besoins des élus
 - Développer une offre de service technique en s'appuyant sur les partenaires et les services d'ingénierie du conseil départemental

Faire vivre la relation avec nos adhérents

- **Axe 2 : L'organisation**
- Action :
- Associer davantage les adhérents au fonctionnement de l'Agence au travers des CA et AG et s'appuyer sur ces instances pour recueillir les besoins des élus

➔ Recueillir les besoins en formation des élus



Vos besoins de formation



Le plan formation 2027

- **Une nouvelle approche** : doubler le nombre de thématiques/réduire le nombre de dates par thématique
- **Rendre les formations plus accessibles** : la plateforme FormHgi : une seule adresse pour s'inscrire aux formations proposées par l'agence, suivre des formations à distance, établir sa progression, accéder aux supports pédagogiques



Un apprentissage moderne,
pensé pour vous

Bienvenue sur FormHgi – Votre plateforme
d'apprentissage

FormHgi - la plateforme de formation dédiée aux élus locaux
proposée par Haute Garonne Ingénierie, organisme de formation agréé
par le Ministère de l'Intérieur depuis 1994.

Le plan formation 2027

- **Les objectifs**

1- Permettre une montée en compétence graduelle sur la gestion d'une collectivité et sur son rôle d'élus local

2- Intégrer les grands enjeux contemporains dans le pilotage de sa collectivité

- **Les axes**

1- Renforcer ses compétences : exercer son mandat en toute sécurité

2- Les défis de l'élus local : préparer l'avenir de sa collectivité

- **Le format**

- 58 jours en présentiel sur tout le territoire départemental

- 9 webinaires

- 19 autoformations

Renforcer ses compétences : exercer son mandat en toute sécurité

Les pouvoirs de police	La commande publique
La laïcité	Les cantines scolaires
Les relations commune/école	La culture
Les relations communes/associations	La rémunération, le temps de travail, la protection des agents territoriaux
La continuité d'activité en cas de risque majeur	Les institutions européennes
Les constructions illégales	Les actes des collectivités
La cybersécurité	Les guinguettes
La protection des données	Le protocole
Le financement de l'urbanisme	Le statut de l' élu local
Les outils fonciers	Le fonctionnement des conseils municipaux et communautaires
La loi de finances	L'environnement institutionnel de l' élu local
Le budget	

Les défis de l'élu local : préparer l'avenir de sa collectivité

L'intelligence artificielle	Les politiques jeunesse
L'adaptation au changement climatique	Le sport
La biodiversité	La communication et les réseaux sociaux
Les espaces publics et écologie	L'urbanisation et la sobriété foncière
L'économie sociale et solidaire	L'artificialisation des sols
L'égalité au sein de sa collectivité	L'aménagement du territoire
Les violences sexistes et sexuelles	Le patrimoine communal
L'inclusion	Le diagnostic des besoins sociaux
Le maintien des services en milieu rural	La conduite de projet

Adapter l'offre de service aux défis de demain

■ Axe 1 : Missions

Action :

Développer une offre de service technique en s'appuyant sur les partenaires et les services d'ingénierie du conseil départemental

En 2027, une nouvelle offre d'ingénierie en matière d'Ouvrages d'Art



Effondrement partiel du pont de Goua à Aspet (2024)

Les ouvrages d'art : un patrimoine essentiel à gérer dans le cadre de la compétence voirie

Les Ouvrages d'art comprennent les ponts, les murs de soutènement, les buses, les passerelles et les autres ouvrages relevant du patrimoine routier.

Ils assurent :

- les déplacements quotidiens
- l'accès aux services publics
- la continuité des activités économiques
- le désenclavement de certains territoires

Les ouvrages d'art constituent un maillon essentiel des infrastructures routières. Ils assurent le **fonctionnement quotidien des territoires**.



“Les ouvrages d'art ne constituent pas une compétence supplémentaire : ils font pleinement partie du patrimoine routier des collectivités.”

Un patrimoine confronté à des risques croissants

Un patrimoine plus fragile dans un environnement plus exigeant

Patrimoine vieillissant

- Ouvrages souvent construits avant 1950
- Vieillesse des matériaux
- Trafic et charges en hausse
- Entretien irrégulier voire insuffisant



Intensification des aléas climatiques

- Précipitations plus intenses : crues plus fréquentes et plus violentes, mouvements de terrain, érosion, affouillements
- Sécheresses prolongées : tassements des sols, déstabilisation des appuis.

“La combinaison d'un patrimoine vieillissant et d'aléas climatiques plus intenses rend la gestion patrimoniale des ouvrages d'art plus critique que jamais.”

Le Programme National Ponts

Lancé en 2021, le Programme National Ponts (PNP) a permis aux collectivités de mieux connaître leur patrimoine et d'identifier leurs besoins.

- Sur demande des communes, plus de 64 000 ouvrages ont été recensés en France, gratuitement, par le Cerema.
- Les besoins de réparation et d'entretien ont été détaillés dans des **carnets de santé** remis aux collectivités.
- **Le PNP permet aujourd'hui de financer certaines études et certains travaux sur les ouvrages identifiés comme prioritaires : une enveloppe nationale de 50 millions d'€ est dédiée chaque année.**
 - Éligibilité dès 20 k€ HT de travaux (murs) et 40 k€ HT (ponts). Les nouveaux inventaires sont non-éligibles.
 - Jusqu'à 60 % de subvention, plafonnée à 1 M€ par opération

Un dispositif financé par l'AFIT France sous le pilotage du Cerema



“Le PNP a permis à certaines collectivités de recenser leurs ouvrages, d'évaluer leur état et d'accéder à des aides...”

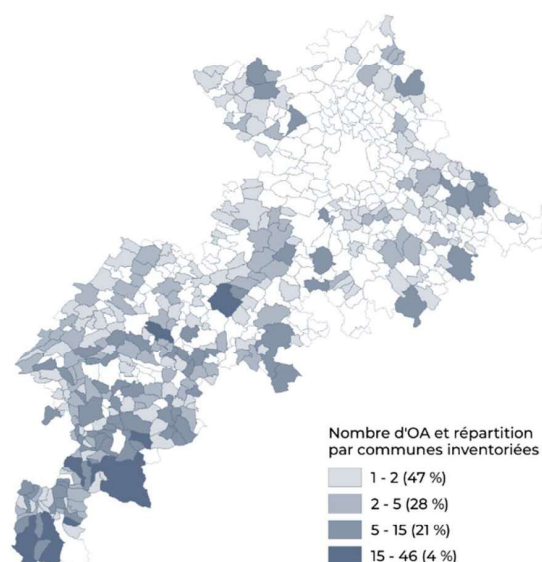
La situation de la Haute-Garonne

Un inventaire encore incomplet

- 1464 ouvrages d'art inventoriés dans 315 communes
- **271 communes restent à inventorier (46 %)**
- **Environ 75 ouvrages avec des désordres structurels**

Une gestion patrimoniale difficile à structurer

- La majorité des OA est gérée par un EPCI au titre de la compétence voirie mais pas toujours.
- **Les EPCI ne rencontrent pas tous les mêmes difficultés**: manque de personnel et de moyens financiers, d'expertise, gestion patrimoniale peu structurée, absence de carnet de santé, ...
- **Les possibilités de financement du PNP demeurent encore sous-exploitées.**



Les priorités identifiées en Haute-Garonne

1. Agir sur les **ouvrages déjà identifiés comme prioritaires**

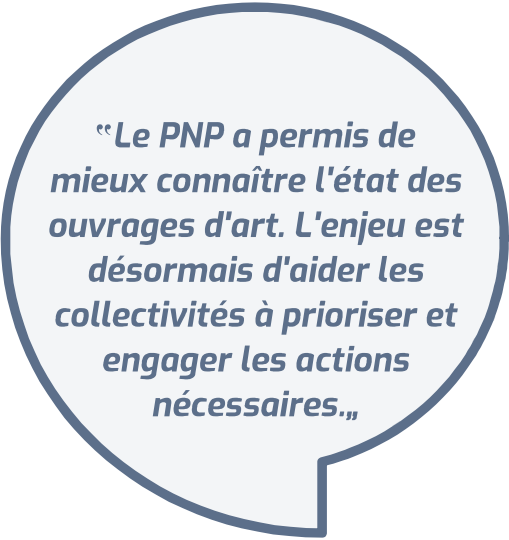
- Intervenir rapidement sur les 75 OA déjà identifiés par le PNP
- Mobiliser les financements disponibles

2. Faciliter le **passage du diagnostic à l'action**

- Aider à comprendre les inventaires et diagnostics
- Accompagner la réalisation des inventaires manquants
- Définir les priorités et construire un programme d'intervention
- Monter les dossiers et engager les travaux

3. **Compléter la connaissance du patrimoine**

- Poursuivre l'inventaire et le diagnostic dans les communes non couvertes
- Actualiser et consolider les diagnostics existants



“Le PNP a permis de mieux connaître l'état des ouvrages d'art. L'enjeu est désormais d'aider les collectivités à prioriser et engager les actions nécessaires.”

Une nouvelle offre d'ingénierie au service des collectivités

HGI, accompagnée par le Conseil départemental, proposera en 2027 un nouvel accompagnement :

- Informer **(gratuit)**
 - Sensibiliser les élus
 - Clarifier les responsabilités
 - Présenter les dispositifs existants
- Prioriser – Échelle EPCI **(prestations sur devis)**
 - Accompagner la réalisation des inventaires manquants
 - Aider à interpréter les résultats
 - Construire une stratégie et un programme d'intervention
- Accompagner – Échelle OA **(prestations sur devis)**
 - Accompagner les ouvrages sensibles
 - Conseils sur les études et travaux
 - Mobiliser les financements (PNP, FIR, autres aides)

qui fait quoi ?

Collectivités :

- **Responsables** de la gestion, de l'entretien et de la sécurité de leurs ouvrages d'art

HGI :

- **Coordination et accompagnement** des collectivités

Conseil départemental :

- **Expertise technique** ouvrages d'art

Bureaux d'études :

- **Études & maîtrise d'œuvre**

Un partenaire technique de référence : le Service Ouvrages d'Art du Conseil départemental 31

Action sur l'ensemble du patrimoine d'ouvrages d'art du Conseil départemental

- Ponts (ouverture ≥ 2 m) : 1 869 ouvrages, soit 187 045 m²
- Murs de soutènement (hauteur ≥ 2 m) : 2 244 ouvrages, soit 309 412 m²

Des missions couvrant l'ensemble du cycle de gestion patrimoniale

- Définition de la politique de gestion du patrimoine
- Organisation de la surveillance et évaluation du patrimoine
- Définition des programmes d'entretien et de réparation
- Élaboration de la programmation budgétaire relative aux ouvrages d'art
- Maîtrise d'œuvre des études et travaux sur les ouvrages d'art hors de portée des secteurs routiers
- Assistance aux secteurs routiers (formation, journées techniques, assistance technique, etc.)

Une expertise technique mise au service de la future offre HGI



Construire ensemble une gestion durable des ouvrages d'art

2027 : Déploiement progressif de l'offre

- Avant le lancement :
 - Convention de partenariat HGI / CD31
 - Validation des modalités d'intervention en Conseil d'administration
- 1^{er} semestre 2027 : Déploiement progressif
 - Sensibilisation des collectivités
 - Accompagnement des premières collectivités volontaires
 - Priorité aux OA les plus sensibles

Les collectivités intéressées sont invitées à **se faire connaître dès aujourd'hui** afin de préparer le déploiement progressif du dispositif.



“Au-delà des ouvrages d'art, cette démarche renforce les missions d'ingénierie de HGI pour accompagner les collectivités dans la bifurcation écologique et la résilience de leur patrimoine.”

2- L'offre d'ingénierie en faveur de la bifurcation écologique

Des territoires plus vulnérables

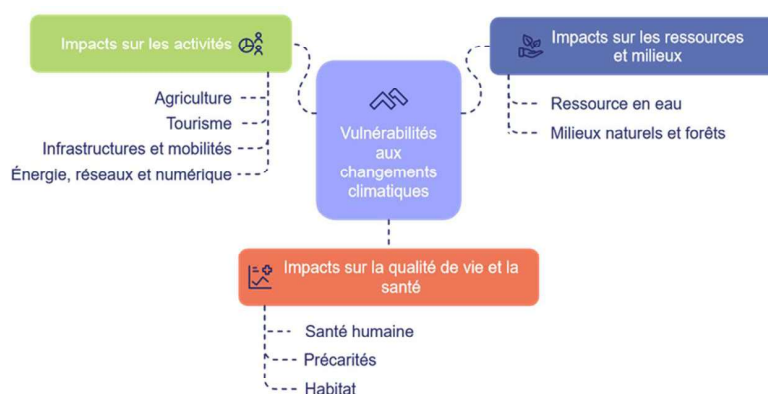
Changement climatique, pression sur les ressources, impacts

Notre climat en 2050

- +2 à +3 °C d'ici 2050
- Des **canicules** 5 fois plus fréquentes
- Perturbation du régime des **précipitations**
- Perte de 1 à 2 mois dans la période d'**enneigement**
- **Sécheresse** des sols plus longue

Des risques naturels accrus

- Risque de **feux** de végétation
- Risque de **retrait gonflement des argiles**
- Risque de **ruissellement**, de **coulées de boues**, de **mouvement de terrain**



Face à ces vulnérabilités, les projets doivent évoluer

3 transformations à engager

Repenser
l'urbanisation

S'adapter au changement
climatique

Renforcer
les proximités



Présentation de la Stratégie d'aménagement de la Haute-Garonne



3 Trois défis pour préparer l'avenir de la Haute-Garonne



DÉFI 1 : Impulser un nouveau modèle d'aménagement



Faire un choix d'un aménagement maîtrisé, qualitatif et soutenable, capable **d'accueillir de nouveaux habitants sans dégrader** les conditions de vie, ni épuiser les ressources



DÉFI 2 : Bifurquer vers un territoire sobre et résilient



Affirmer la **bifurcation écologique** comme un préalable incontournable des conditions de vie actuelle et future de la Haute-Garonne



DÉFI 3 : Aménager les territoires autour des proximités du quotidien



Recréer des proximités pour permettre à chacun, quel que soit son lieu de résidence, de **vivre mieux partout** au quotidien, en limitant les déplacements subis

3

Deux Exemples de traduction opérationnelle de la stratégie d'aménagement

► RENFORCER LE DIALOGUE ET LES COOPÉRATIONS SUR L'URBANISME/L'AMENAGEMENT

Passer d'une logique d'avis à un dialogue plus stratégique et plus en amont.

→ *Nouvelle posture Personne Publique Associée PPA / partenariats avec les collectivités et acteurs territoriaux*

► FAIRE ÉVOLUER LA CONTRACTUALISATION

Mettre en cohérence et prioriser les aides départementales au regard des grands enjeux départementaux





Evolution de la posture du Département en tant que Personne Publique Associée (PPA)

Faire évoluer notre manière de contribuer aux démarches de planification

CONSTAT

Le Département intervient en tant que PPA dans les documents de planification et leurs évolutions. Il y est associé, consulté et rend des avis via :

Une intervention principalement en fin de procédure



Analyse à dominante technique



Avis sur un projet déjà largement constitué

AMBITION

Pour contribuer aux projets de territoire et porter les **priorités départementales** en cohérence avec la Stratégie d'aménagement en matière de sobriété foncière, bifurcation écologique, renforcement des proximités du quotidien, **le Département souhaite faire évoluer sa manière d'exercer son rôle de PPA** via :

Une intervention plus en amont et dans la durée



Un positionnement en tant que partenaire des EPCI



Une position départementale coordonnée et stratégique des contributions des directions

Faire évoluer la contractualisation avec les communes et EPCI

Une **stratégie d'aménagement** mais aussi les feuilles de route **Bifurcation écologique** et **Ambition Haute-Garonne Inclusive** ont guidé le travail sur la nouvelle contractualisation territoriale

>> Une volonté de poursuivre l'Aide aux communes et EPCI avec 3 dispositifs nouveaux :

- 1) Le fonds de solidarité territorial : maintenir l'aide essentielle pour les petits projets du quotidien
- 2) Des contrats de partenariat pour l'accompagnement aux projets structurants communaux et intercommunaux
- 3) La création d'un Fonds d'intervention routier en remplacement du pool routier

Des contrats de partenariat pour le financement des projets structurants

Le Département pourra accompagner financièrement les projets majeurs sur la base de critères qualitatifs en matière:

- **De bifurcation écologique:** réduction des consommations énergétiques, lutte contre la surchauffe, utilisation de matériaux durables, désimperméabilisation des sols,...
- **D'aménagement du territoire:** sobriété foncière, mutualisation et réversibilité des équipements, accessibilité, localisation,...
- **D'inclusion et de vivre-ensemble:** concertation avec les usagers, accès facilité aux publics prioritaires du département (collégiens, bénéficiaires du RSA, personnes en situation de handicap, mères isolées,...)

> **Une Notice est transmise aux communes et intercommunalités lors des rencontres techniques (septembre / octobre 2026)**



Notice de projet

La présente notice a pour objet d'accompagner le maître d'ouvrage dans la prise en compte des attentes du Conseil départemental lors de la conception et de la réalisation de son projet.

Il est ainsi attendu que le maître d'ouvrage s'engage dans une démarche d'amélioration continue en répondant au plus grand nombre possible d'objectifs, au regard des caractéristiques et des enjeux de son projet.

L'application de ces indicateurs sera conduite de manière adaptée, afin de tenir compte des réalités locales, des spécificités territoriales et des capacités techniques, humaines et financières de chaque collectivité. Dans un souci d'équité et de solidarité territoriale, l'évaluation portera autant sur la dynamique engagée et les efforts réalisés que sur la qualité des objectifs réalisés.

Le Conseil départemental accorde une attention particulière aux démarches innovantes et aux projets expérimentaux favorisant l'implication des habitants, des associations locales, ainsi que des acteurs de l'économie sociale et solidaire. Ces initiatives contribuent en effet aux leviers importants de développement territorial, de participation citoyenne et de cohésion sociale.

Afin d'accompagner les communes dans l'élaboration de la Notice de projet, le Conseil départemental met à leur disposition un planificateur et appui aux territoires. Cette notice est soumise à approbation conseil, expertise et accompagnement tout au long de l'élaboration du projet, afin de faciliter l'intégration de ses ambitions et la prise en compte des indicateurs attendus.



La mise en œuvre de la bifurcation écologique par HGI

Montaigut-sur-Save



Soueich



Lespiteau

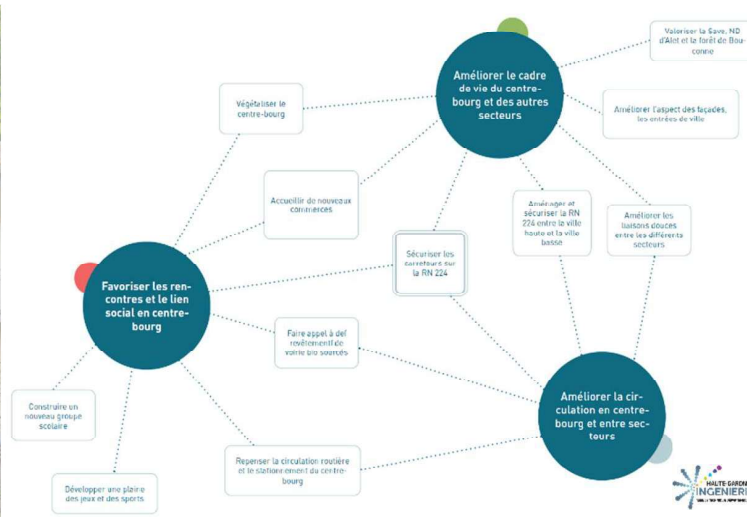


Montaigut-sur-Save

et si l'école n'était qu'un point de départ ?



2021 Réflexion globale sur les bâtiments scolaires



Carte mentale des enjeux Cœur de vie 2023

atd51.fr

STRATÉGIE D'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Défi 1
Impulser un nouveau modèle d'aménagement

Défi 2
Bifurquer vers un territoire sobre et résilient

Défi 3
Façonner les territoires autour des proximités du quotidien

Haute-Garonne Ingénierie

Montaigut-sur-Save

d'un projet d'école à un projet de territoire



urbactis AR357 tep

2024 Plan guide

Axe 1
Élaborer une politique globale concernant le devenir du centre-bourg

Axe 2
Réinvestir la plaine de la Save

Axe 3
Fédérer les différents quartiers de la ville

Contrat Bourg Centre



Etude Maîtrise d'œuvre - Travaux

Missions HGI
Conduite de projet
Analyse financière
Assistance marché
Recherche de financement

Services mobilisés
IET, Juridique, Financier

Acteurs
CAUE
Plan guide – Urbactis
Equipe Moe - C+2B
ARCHITECTURE

Financement
Conseil départemental,
Etat, Région, Leader,
Ademe, CAF



STRATÉGIE D'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Défi 1
Impulser un nouveau modèle d'aménagement

Défi 2
Bifurquer vers un territoire sobre et résilient

Défi 3
Façonner les territoires autour des proximités du quotidien

Haute-Garonne Ingénierie

Soueich

et si bifurquer commençait par l'analyse de l'existant ?

Des **logements vétustes** :
isolation, réseaux à
mettre aux normes,
organisation
fonctionnelle, accès
partagés avec l'école...

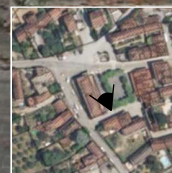
Placette devant la mairie
avec un **petit
jardin**, qui sert de
stationnement, limite la
visibilité de la mairie, peu
de place au **piéton**

**Platanes
historiques**

Cour de l'école :
actuellement
clôturée, mais
ouverte hors temps
scolaire

Une **école à rénover** :
Pb accessibilité,
**consommations
énergétiques**,
sanitaires, cantine,
proximité avec la RD

Îlot de chaleur
important, avec peu
de **végétation**
présente et des sols
minéralisés



atd51.fr



STRATÉGIE
D'AMÉNAGEMENT
DU TERRITOIRE

Défi 1

Impulser un
nouveau modèle
d'aménagement

Défi 2

Bifurquer vers
un territoire
sobri et résilient

Défi 3

Façonner les
territoires autour
des proximités du
quotidien

Soueich

et si les bonnes questions pouvaient changer le projet ?

BÂTI

Avant de décider...

- Comment améliorer le confort d'été ?
- Peut-on privilégier des matériaux biosourcés ou géosourcés ?
- Comment optimiser les usages ?
- Quels projets similaires ont été portés dans d'autres communes ?
- Est-ce que la commune a les capacités financières pour porter le projet et quelles subventions sont possibles ?

ESPACES PUBLICS

Avant de décider...

- Peut-on végétaliser davantage ?
- Peut-on désimperméabiliser ?
- Comment réduire les îlots de chaleur ?
- Comment favoriser des usages plus partagés et plus conviviaux ?



Description des tâches	Accompagnement	Relevé de l'accompagnement	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
1. Étude de faisabilité (2020)													
2. Étude de faisabilité (2021)													
3. Étude de faisabilité (2022)													
4. Étude de faisabilité (2023)													
5. Étude de faisabilité (2024)													
6. Étude de faisabilité (2025)													
7. Étude de faisabilité (2026)													
8. Étude de faisabilité (2027)													
9. Étude de faisabilité (2028)													
10. Étude de faisabilité (2029)													
11. Étude de faisabilité (2030)													

Ce que permet l'accompagnement HGI

Poser les bonnes questions
Mobiliser les bonnes expertises
Construire un calendrier réaliste
Vérifier la faisabilité financière
Mobiliser les financeurs
Sécuriser les décisions

Un accompagnement à toutes les étapes

l'outil de PLANIF'



STRATÉGIE D'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Défi 1

Impulser un nouveau modèle d'aménagement

Défi 2

Bifurquer vers un territoire sobre et résilient

Défi 3

Façonner les territoires autour des proximités du quotidien

Lespiteau

et si l'ancienne station service retrouvait une seconde vie ?

D'une friche...

...à la remise en place de services de proximité



Moe : Atelier AJO - SETES - TERREHISTOIRE

Avant de décider...

- Comment valoriser une friche existante et requalifier l'entrée nord du village ?
- Comment créer un commerce de proximité qui soit un lieu de rencontres et lutter contre l'effet "commune dortoir" ?
- Comment recréer du lien entre l'entrée du bourg et le centre du village
- Comment proposer du logement sans étaler le village ?

Le déroulé du projet :

- Note orientation CAUE (2021)
- Étude Cœur de Vie (2021)
- Étude d'aménagement – BE Territori (2023)
- Étude Maîtrise d'œuvre (2025)
- Travaux (2026-2027)

atd51.fr



STRATÉGIE
D'AMÉNAGEMENT
DU TERRITOIRE

Défi 1

Impulser un
nouveau modèle
d'aménagement

Défi 2

Bifurquer vers
un territoire
sobre et résilient

Défi 3

Façonner les
territoires autour
des proximités du
quotidien

Lespiteau

Une seule opération, plusieurs proximités retrouvées

Commerce de proximité

- ❌ **Avant** : 1 fermeture
- ✅ **Après** : épicerie – café multi-services

Village

- ❌ **Avant** : entrée peu valorisée, peu de lien
- ✅ **Après** : entrée requalifiée et accès piéton vers le bourg

- ❌ **Avant** : friche de l'ancienne station-service
- ✅ **Après** : pôle de services de proximité

Cadre de vie

- ❌ **Avant** : friche minérale
- ✅ **Après** : espace végétalisé et désimperméabilisé, matériaux biosourcés

Logement

- ❌ **Avant** : logement des gérants vétuste
- ✅ **Après** : logement communal rénové (confort d'été)

Mobilité

- ❌ **Avant** : simple lieu de passage
- ✅ **Après** : aire de covoiturage et borne électrique

Lien social

- ❌ **Avant** : peu de lieu de rencontre
- ✅ **Après** : lieu d'échange et de convivialité

Missions HGI

Conduite de projet avec le CAUE depuis 2021
Analyses financières
Assistance marchés
Suivi études
Recherche de financement

Services mobilisés

IET, Juridique, Financier

Acteurs

CAUE, CD 31
DDT (Fonds vert)
Etude – Territori
Equipe Moe – Atelier AJO – SETES – TERREHISTOIRE

Financement

Conseil départemental, Etat – Fonds Vert/DETR, autre en cours

atd51.fr



STRATÉGIE
D'AMÉNAGEMENT
DU TERRITOIRE

Défi 1

Impulser un nouveau modèle d'aménagement

Défi 2

Bifurquer vers un territoire sobre et résilient

Défi 3

Façonner les territoires autour des proximités du quotidien

HGI aux côtés de ses adhérents face aux défis de demain



“Depuis 40 ans, HGI vous accompagne dans vos projets. Aujourd'hui, nous vous accompagnons aussi dans les transitions.”

Assemblée générale ordinaire 2026



Vote de l'assemblée sur la politique générale de l'agence